

canadiens. Actuellement, ils ne peuvent exercer aucun contrôle analogue sur leurs terres, leurs biens ni en fait sur aucune de leurs responsabilités. Voilà le point crucial de la situation actuelle et il doit être modifié.

• (2.10 p.m.)

La société canadienne, sous sa forme actuelle, est riche de possibilités. Il est possible de s'engager dans de nouvelles voies. Le gouvernement estime que les Indiens ne doivent pas être écartés de la vie de leur pays. Il est convaincu, au contraire, qu'il importe de leur ménager la possibilité d'en bénéficier au même titre que tous les autres Canadiens.

La politique est fondée sur le principe que le Canada doit être exempt de discrimination. Les gens ne doivent pas être séparés les uns des autres par des barrières artificielles. On ne peut construire une société égalitaire que si l'on renonce à beaucoup d'idées reçues. Cette transformation ne doit pas se limiter seulement aux Indiens; les autres Canadiens doivent aussi changer d'état d'esprit. La condition de la véritable égalité, c'est la reconnaissance du droit des Indiens de participer complètement et également à la vie culturelle, sociale, économique et politique du Canada.

Le gouvernement croit que le cadre à l'intérieur duquel il sera loisible aux Indiens pris individuellement et aux bandes indiennes de parvenir à cette participation intégrale exige:

Premièrement, que les fondements législatifs et constitutionnels de la discrimination disparaissent.

Deuxièmement, que la contribution toute particulière de la culture indienne à la vie canadienne soit reconnue par tous.

Troisièmement, que les services dispensés à tous les Canadiens leur soient fournis par les mêmes voies administratives et les mêmes institutions gouvernementales.

Quatrièmement, que l'on vienne davantage en aide à ceux qui sont le plus dans le besoin.

Cinquièmement, que l'on reconnaisse les droits légitimes des Indiens.

Sixièmement, que la gestion des terres indiennes relève désormais des collectivités indiennes.

Le gouvernement fédéral est prêt à prendre les mesures suivantes pour créer ce cadre:

Premièrement, le gouvernement entend proposer au Parlement le rappel de la loi sur les Indiens et prendre les mesures législatives nécessaires pour que les Indiens prennent en main leurs terres et soient investis à cet égard du droit de propriété.

Deuxièmement, le gouvernement entend proposer aux gouvernements provinciaux qu'ils assument envers les Indiens les mêmes

responsabilités qu'envers les autres citoyens situés sur leur territoire. Ce transfert de pouvoirs s'accompagnera de virements de fonds fédéraux déjà affectés aux programmes destinés aux Indiens. Au besoin, les contributions financières pourront être augmentées au bénéfice des provinces.

Troisièmement, le gouvernement rendra disponibles 50 millions de dollars pour le développement économique dans les communautés indiennes et pour le peuple indien au cours des cinq prochaines années.

Quatrièmement, le gouvernement liquidera les services de mon ministère présentement chargés de la responsabilité des affaires indiennes. Ce qui restera des attributions du gouvernement fédéral sera confié à d'autres ministères fédéraux compétents.

Le gouvernement chargera une Commission de consulter les Indiens et d'étudier et de recommander des mesures appropriées pour régler les réclamations indiennes. Le Commissaire sera désigné sous peu.

J'ai l'intention de rencontrer les membres des bureaux des associations indiennes le plus tôt possible. Je tâcherai d'avoir des réunions avec les premiers ministres provinciaux ou leurs représentants au début de juillet. Le ministère va immédiatement former un groupe de hauts fonctionnaires dont la seule fonction sera d'entrer en consultation avec les Indiens, avec les provinces et avec les autres ministères fédéraux au sujet des modalités et des cadences d'exécution. Ce groupe demandera aussi aux bandes indiennes d'exprimer leurs vues sur l'administration de leurs terres. Ce sont là des questions complexes qui comportent de nombreuses solutions. J'espère que nous pourrons supprimer, d'ici cinq ans, l'organisme unique et distinct qui s'occupe des affaires indiennes. J'espère que les Indiens conviendront que ce régime, qui les tient à l'écart, n'est plus utile. Ce sera le premier but du groupe d'exécution.

La politique ainsi proposée sera soumise au comité permanent de la Chambre qui l'examinera à fond. Je demande l'appui de la Chambre pour les objectifs de cette politique. Je compte sur la bonne volonté, l'appui et le dynamisme de la collectivité indienne. Je demande l'appui de tous les Canadiens. Je demande la collaboration des gouvernements provinciaux.

Je tiens à remercier les fonctionnaires du ministère qui m'ont du début à la fin assuré leur aide avec enthousiasme dans l'élaboration de cette politique.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre d'avoir eu l'amabilité de me prévenir en temps raisonna-